

Organisateur : Association du Village de Coeuilly
Adresse : 35, rue MASNET 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne Physique

Se déroulant le samedi 27 septembre 2025
à Place du marché de Coeuilly 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Reconnais avoir pris connaissance du règlement joint à ce formulaire

Fait à le

Signature :

Choix des emplacements

Tarifs par emplacement de 2 m : 12 € Campinois -17 € extérieurs

Nombre d'emplacements souhaités :

Indiquez ci-dessous vos choix préférentiels (sous réserve de validation en fonction des disponibilités)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

REGLEMENT DE LA BROCANTE DE L'ASSOCIATION DU VILLAGE DE COEUILLY

Samedi 27 septembre 2025

Place du Marché de Coeuilly

Inscription

Les places sont payables à l'inscription, en espèces, par chèque, ou par téléphone au 06 51 57 00 13 (un lien Leetchi vous sera envoyé sur demande). Votre pièce d'identité vous sera demandée à l'inscription (mesure préfectorale).

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement
- Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'événement

Deux reçus vous seront remis : reçu-paiement à présenter au contrôle qui aura lieu au cours de journée, reçu-voiture à afficher visiblement sur le pare-brise. Toute voiture n'ayant pas affiché le reçu-voiture ne sera pas admise à décharger.

L'attribution des emplacements se fait par multiple de deux mètres avec un maximum de 8 mètres.

Les places non occupées à 9 heures seront remises en vente par les organisateurs.

Arrivée : Elle a lieu entre 5 h 30 et 7 h 30. A 8 heures tous les véhicules doivent avoir impérativement déchargé et quitté l'enceinte de la brocante pour se garer aux alentours. Aucun véhicule ne peut stationner dans cette enceinte après déchargement sauf cas de force majeure ou autorisation exceptionnelle. L'accès ne sera pas possible avant 5 h 30.

L'enlèvement sera demandé pour toute voiture non autorisée.

Départ : Il s'effectue à partir de 16 h 30. Les barrières d'accès seront ouvertes à 16 h 30. Tous les véhicules doivent avoir quitté la place à 18 h.

Poubelle : Tous les déchets doivent être regroupés dans des sacs poubelle et vidés dans les containers mis à disposition.

Vente : La vente d'objets neufs et de contrefaçon est interdite dans les brocantes sous peine d'exclusion.

La vente de produits alimentaires est interdite sans autorisation.

UN SAC POUBELLE VOUS SERA REMIS SUR VOTRE STAND CAR VOUS ETES DANS L'OBLIGATION DE NETTOYER VOTRE PLACE SANS LAISSER DE DECHETS A VOTRE DEPART.

Ne pas jeter sur la voie publique